

## POURQUOI RÉALISER CES AMÉNAGEMENTS ?

Ces aménagements participent à la **mise en œuvre de la Trame verte et bleue** en reconnectant les habitats de la faune et de la flore sauvages. Ils visent à fournir, à petite échelle, des **milieux de reproduction, d'alimentation et de refuge en hiver** pour la faune de nos paysages.

## QUI PEUT LES METTRE EN PLACE ?

**Élus, agriculteurs, habitants, associations locales...** Tous les gestionnaires et usagers du territoire sont concernés. Vos interlocuteurs locaux vous aideront à **définir votre projet** par le biais de **conseils avisés, de journées de sensibilisation** (chantiers participatifs, journées de démonstration). N'hésitez pas, chaque aménagement réalisé a son importance !

## ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS



**PARCELLES EN GEL** : interdiction de broyage du 15 mai au 25 juin / Notre conseil : ne pas intervenir avant fin août (période de reproduction)



**HAIES** : aucune action de coupe ou de taille d'avril à juillet (Imposé aux exploitants agricoles dans le cadre des BCAA).



**BANDES TAMPONS** : aucune obligation d'entretien au titre de la PAC. Un broyage annuel en automne suffit.

## CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE VALLÉES ET TERRASSE DE LA GARONNE

**76 ha** de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques implantés entre 2015 et 2016

**35 km** de haies plantées depuis 1995

**405 ha** de surfaces maintenues en chaume (Programme AGRIFAUNE)

**953 cailles des blés** baguées (Espèce emblématique inféodée aux milieux céréaliers)

### VOS CONTACTS LOCAUX SUR LE PROJET



Association Campagnes Vivantes 82  
**Zoé JUBINEAU - 07.69.67.12.75**  
[ass.campagnes-vivantes@orange.fr](mailto:ass.campagnes-vivantes@orange.fr)



Fédération des chasseurs du Tarn-et-Garonne  
**Frédéric LE CAPITAINE - 05.63.03.46.51**  
[fdc82@chasseurdefrance.com](mailto:fdc82@chasseurdefrance.com)



Suivez l'avancement du projet sur la page Facebook



crédit photo : FRCOccitanie, FDC 32, AP 32, ACV 82 - avril 2018

  
**CORRIBIOR**  
Corridors pour la biodiversité



## AMÉNAGEMENTS ET PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

IMPLIQUEZ-VOUS  
EN FAVEUR  
DE LA BIODIVERSITÉ  
DE VOTRE TERRITOIRE !



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional et grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

## GEL, BANDES TAMPONS ET FRICHES

Ces milieux pérennes constituent des réservoirs de biodiversité, pouvant servir à la fois de zone de reproduction et d'alimentation pour les mammifères, les insectes ou encore les oiseaux. Diverses pratiques peuvent être mises en place afin d'améliorer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité (contrat possible avec la Fédération des chasseurs) :

- 1 ENTRETIEN DU GEL ET DES BANDES ENHERBÉES** : non broyage du couvert existant entre le 1<sup>er</sup> avril - 31 août (période de reproduction de la faune).
- 2 SEMIS D'UN COUVERT HERBACÉ PLURIANNUEL** : amélioration du couvert des parcelles déclarées en gel par le semis d'un mélange graminées/légumineuses pour la reproduction des espèces (Aide 100€/ha).
- 3 SEMIS D'UN MÉLANGE CÉRÉALIER ANNUEL** : amélioration du couvert des parcelles en gel ou friches par le semis d'un mélange céréaliier, conservé en hiver pour l'alimentation des espèces (Aide 100€/ha).

## GESTION DE L'INTERCULTURE

La **période d'interculture** peut être mise à profit pour favoriser la biodiversité afin d'offrir des zones de reproduction en été, et des couverts refuge pour la faune en hiver. Deux pratiques conditionnent l'attractivité des parcelles agricoles en période d'interculture :

- 4 MAINTIEN DES CHAUMES** jusqu'au 15 septembre (Aide 20€/ha possible par la Fédération des chasseurs et la société de chasse).
- 5 COUVERT D'INTERCULTURE** : mise en place d'un couvert associé au chaume par semis précoce ou lors de la moisson ou implantation en semis tardif (mi-septembre).

## HAIES CHAMPÊTRES

Les **haies** sont des éléments paysagers utilisés à la fois comme zone de refuge pour la faune mais également comme axe de déplacement. Ces milieux ont aussi un impact sur les sols en limitant leur érosion et en régulant les eaux de ruissellement. Il est alors important de :

- 6 MAINTENIR** les continuités déjà existantes en améliorant les pratiques de gestion (utilisation d'un lamier ou d'un sévateur hydraulique). Un accompagnement à la valorisation des rémanents de taille peut être mis en place.
- 7 RENFORCER** les haies clairsemées par du regarni à base d'espèces mellifères ou fructifères.
- 8 CRÉER** de nouveaux axes pour le déplacement de la faune entre les réservoirs de biodiversité ou les zones de refuge (**Plantation** ou **Régénération naturelle assistée**). (Coût de plantation : 3-5€ / ml avec paillage biodégradable)  
Ces espaces peuvent être aménagés :
  - En bordure de chemins, de routes, de champs, de cours d'eau ;
  - Dans les surfaces délaissées ou non valorisées ;
  - Dans les parcelles agricoles (agroforesterie intra-parcellaire).

